



Le Consom'acteur



N° 67

Mois de Novembre 2018

Association locale UFC Que Choisir de Saint Cloud, regroupant également : Boulogne - Garches - Marnes la Coquette - Puteaux - Rueil Malmaison - Suresnes - Vaucluse.

EDITO

Chers adhérentes et adhérents,

Nous avons eu le plaisir, pour ceux et celles qui sont allés aux Forums des Associations de leur commune de Rueil, Suresnes et St Cloud, de vous rencontrer et/ou de vous retrouver afin de répondre au mieux à vos questions.

Même si notre Fédération UFC-Que Choisir nationale continue sur nos politiques de défense des consommateurs, notre présentation et nos informations font peau neuve. En allant sur notre site, vous pourrez jouer, en ligne, au serious game (jeu sérieux) «J'accepte» afin de vous sensibiliser, vous les consommateurs, aux bons réflexes en matière de protection des données personnelles. Un jeu pour ne plus dire « oui » à n'importe qui !

Nous vous remercions de votre fidélité.

Très cordialement.

Julie COHEN
Présidente AL 93

Sommaire

L'UFC Que Choisir lance le «serious game» 2

Communiqués de presse
- Financement participatif 2

- Additifs alimentaires 3

Nos enquêtes
- Prospectus publicitaires
- Tarifs des Vétérinaires 4

Bon à savoir
Arnaques 5

A savoir
- Nouvelles réglementations
- lois
- justice
- Abonnement 6

Nos Permanences : (hors jours fériés & vacances scolaires)

- le Lundi de 14 h 30 à 17h : **Maison de l'Amitié** – 18 rue des Ecoles – 92210 SAINT CLOUD
- les 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h : **Point d'accès au Droit** – 28 rue Merlin de Thionville – 92150 SURESNES. . **Uniquement sur rendez-vous au 01.41.18.37.36 ou 01.41.18.37.34.**
- le Jeudi de 14 h 00 à 17 h 30 : **CCAS** – 2 Place Jean Jaurès – 92500 RUEIL MALMAISON.
- **GARCHES (suspendue par manque de bénévoles permanenciers)**

Si vous ne pouvez pas venir à notre permanence, adressez nous un dossier complet (pas d'originaux, des copies) et assurez vous d'y avoir mentionné vos coordonnées complètes (e-mail compris)

Maison de l'Amitié : 18, rue des Ecoles – 92210 SAINT CLOUD - e-mail : contact@saintcloud.ufcquechoisir.fr
Tél. 06 41 06 59 35

Sites à consulter : UFC QueChoisir de Saint Cloud : <http://saintcloud.ufcquechoisir.fr>
: UFC QueChoisir Ile de France : www.ufcquechoisir-iledefrance.org

Gratuit – Bulletin tiré à 350 exemplaires – Directeur de la publication : Julie COHEN
Tous droits réservés – ne peut être reproduit en tout ou en partie qu'avec l'accord de l'UFC Que Choisir

L'UFC-Que Choisir lance le serious game (jeu sérieux) «J'accepte»



Pour sensibiliser les consommateurs aux bons réflexes en matière de protection des données personnelles.

Financé par le Fonds de dotation UFC-Que Choisir, « J'accepte » est une fiction narrative qui commence par l'annonce d'un grand chamboulement dans la vie de Sarah et Julien. À la manière « d'un livre dont vous êtes le héros », le joueur endosse alternativement les rôles de Julien et Sarah. La mécanique de jeu est simple : elle consiste à prendre des décisions en faisant à chaque fois le meilleur choix parmi ceux qui sont proposés au fil de la narration.

Mais attention, si certains choix n'empêchent pas le joueur de progresser dans l'histoire, d'autres ne pardonneront pas et conduiront à un game over ! C'est

pourquoi, des informations pédagogiques sont proposées aux moments cruciaux du jeu. **Dès mardi 13 novembre**



sera accessible à l'adresse : <https://donneespersonnelles.rdvconso.org>
À l'issue du jeu, des contenus éducatifs complémentaires sont proposés aux joueurs sur une page spéciale sur quechoisir.org
: <https://www.quechoisir.org/campagne-de->

mobilisation-j-accepte-un-jeu-pour-ne-pas-dire-oui-a-n-importe-qui-n59981/

Cette proposition innovante s'inscrit dans la continuation des initiatives de l'UFC-Que Choisir en matière de données personnelles : [obtention de la suppression de centaines de clauses des conditions d'utilisation de Twitter](#), contenus de son site Internet.

Il est aussi intéressant de noter que ce projet a séduit certains de nos partenaires du BEUC qui ont demandé à bénéficier d'une version adaptée dans leur langue. Plusieurs de nos homologues lanceront donc la même campagne dans les semaines à venir.



Extrait de COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FINANCEMENT PARTICIPATIF :

Face aux dérives persistantes, une régulation s'impose !



Alors que la commission économique du Parlement européen examine aujourd'hui un projet d'encadrement du financement participatif aux entreprises, dont l'un des principaux acteurs français a récemment été placé en liquidation judiciaire, l'UFC-Que Choisir pointe de nouveau les risques et les abus persistants des plateformes. Compte tenu du caractère hautement spéculatif de ces investissements, l'association presse les pouvoirs publics d'établir un cadre

juridique réellement protecteur des consommateurs et met plus que jamais en garde sur le risque de ces produits, dont le rendement réel est bien loin des promesses.

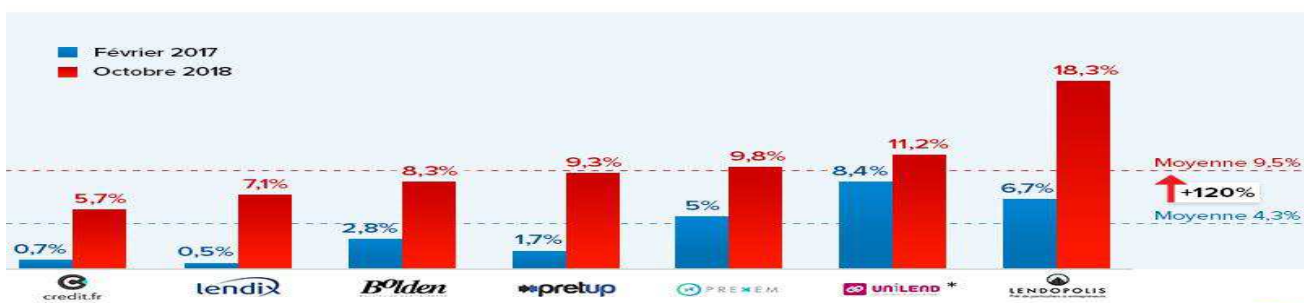
Une alarmante explosion des taux de défauts : + 120 % en 18 mois

Alors que le financement participatif aux entreprises, dans lequel des consommateurs prêtent de l'argent à des petites et moyennes entreprises par le biais de plateformes internet, continue sa

croissance (300 millions d'euros en France en 2017), l'UFC-Que Choisir a passé au crible les statistiques des sept principales plateformes. Le constat est particulièrement préoccupant puisque que près d'une entreprise financée sur dix (9,5 %) ne rembourse plus ses échéances, soit une explosion du taux de défaut de plus de 120 % depuis notre étude de février 2017.

LE TAUX DE DÉFAUT DES PRÊTS PARTICIPATIFS AUX ENTREPRISES BONDIT de février 2017 à octobre 2018

(Nombre de projets en défaut depuis plus de deux mois rapporté au nombre de projets restant à rembourser, en %)



* Unilend a été placé en liquidation judiciaire le 17 octobre 2018.

Source : UFC-Que Choisir à partir des sites des plateformes consultés le 11/10/2018. Taux de défaut calculés selon la méthodologie définie aux articles L. 548-6 et R. 548-8 du code monétaire et financier et rappelée par la position 2017-P.02 de l'ACPR.



Dans le détail, près d'un prêt sur cinq n'est plus remboursé chez Lendopolis (18,3 %) quand plus d'un cinquième des volumes financés est en défaut chez Unilend (21,5 %). Face à de tels écueils, faut-il rappeler que le président de cette plateforme prévoyait pourtant publiquement un taux d'incident de *seulement* 1 à 2 % ? Sans surprise, ces

défauts de remboursement se traduisent par une rentabilité en berne. Ainsi, à partir de l'étude des 293 prêts financés depuis plus d'un an par Lendix, la plateforme leader du marché, l'UFC-Que Choisir estime à seulement 0,69 % son rendement annuel net. Réalisée à partir des défauts constatés, notre estimation demeure largement optimiste au regard

du très faible nombre de projets ayant été totalement remboursés (environ 13 %). Dans ces conditions, ces placements offriraient en réalité une rentabilité proche, voire inférieure à celle du Livret A, sans pouvoir compter sur son caractère entièrement sécurisé et liquide



ADDITIFS ALIMENTAIRES : 87 molécules à éviter

Face aux inquiétudes qui apparaissent à propos de la consommation régulière d'aliments industriels ultra-transformés, l'UFC-Que Choisir met aujourd'hui à la disposition des consommateurs une base de données qui donne pour les 300 additifs autorisés dans les produits alimentaires, une appréciation indépendante de leur dangerosité basée sur une bibliographie intégrant les études scientifiques les plus récentes. Au vu des résultats préoccupants, l'Association appelle les autorités européennes à revoir d'urgence la réglementation, notamment en bannissant les molécules à risque.

Alors qu'au niveau européen, l'évaluation officielle des additifs s'enlise

faute de moyens humains, financiers et analytiques, l'UFC-Que Choisir a passé en revue les études publiées par les instances scientifiques reconnues : l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (AESA), l'Organisation Mondiale de la Santé¹, ainsi que le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Sur cette base, l'Association a défini une grille d'appréciation des additifs alimentaires autorisés : des plus acceptables à ceux qu'il faudrait éviter.

■ Un quart des additifs à risque : sur les plus de 300 additifs autorisés, nos travaux montrent que 87 d'entre eux sont à éviter ou peu recommandables, soit plus du quart. Parmi ceux-ci on peut

citer les nitrates et nitrites (E249, E250, E251, E252), ces conservateurs très présents dans les charcuteries, qui sont associés à un risque accru de cancer du côlon. Les caramels élaborés au moyen d'ammoniaque ou de sulfite d'ammonium (E150c, E150d), utilisés par l'industrie agro-alimentaire dans une grande variété d'aliments, peuvent contenir des substances immunotoxiques à forte dose et suspectées d'être cancérigènes. Quant aux colorants azoïques (E102, E104, E110, E122, E124, E129), souvent présents dans les confiseries, ils pourraient contribuer à l'hyperactivité chez l'enfant.

Fonctions	Familles d'additifs à éviter	Risques potentiels associés
Colorants	Colorants azoïques E102, E104, E110, E122, E124, E129	Hyperactivité
	Caramels E150c, E150d	Immunotoxiques Cancérogène
Conservateurs / antioxydants	Acide benzoïque E210, E211, E212, E213	Hyperactivité
	Nitrites / nitrates E249, E250, E251, E252	Cancérogène
	Acide borique E284, E285	Toxique pour la reproduction
	BHA E320	Cancérogène et perturbateur endocrinien

■ Une présence massive, y compris dans les produits de grandes marques : l'exposition quotidienne pendant des années à ces molécules accroît encore les risques. Or ils sont massivement utilisés dans les produits alimentaires industriels, y compris

ceux de grandes marques. Par exemple, sur les 7 conservateurs trouvés dans les bonbons Jelly Belly, pas moins de 4 sont à éviter. Les nouilles «Yum-Yum saveur poulet grillé», comptent 14 additifs dans leur formule, dont 2 sont à éviter et 5 sont

peu recommandables. Quant aux 14 additifs dénombrés dans les chewing-gums «Airwaves chloro-menthol», un est à éviter et 3 sont peu recommandables.

Exemples de produits	À éviter	Peu recommandables	Tolérables	Acceptables
Chewing gums Airwaves chloro-menthol sans sucres	E320	E171, E950, E951	E133, E322, E141, E420, E953, E965	E160a, E170, E423, E903
Coca-Cola light	E150d	E338, E950, E951	E331	
Nouilles Yum-Yum saveur poulet grillé	E150c, E320	E451, E452, E466, E554, E621	E330, E551, E627, E631	E160c, E296, E500
Bonbons Jelly Belly	E102, E110, E129, E150d	E171	E133, E330, E331, E322	E132, E300, E325, E901, E908, E904

■ Procédure européenne : trop de laxisme. L'évaluation des additifs par les instances communautaires consiste généralement en une simple relecture d'études fournies par les fabricants d'additifs eux-mêmes. Cette procédure laxiste laisse planer un doute sur la transparence et l'exhaustivité des recherches menées par des industriels, qui ont tout intérêt à ne présenter que des travaux permettant à leurs molécules d'être

acceptées. Il existe donc un besoin criant d'analyse critique et indépendante de leur innocuité.

L'UFC-Que Choisir, soucieuse d'une alimentation quotidienne dénuée de tout risque sanitaire :

- ⇒ Publie une [base de données des additifs](#) consultable gratuitement pour permettre aux consommateurs de détecter les indésirables et de les éviter ;

- ⇒ Demande aux autorités européennes de mettre en œuvre une évaluation réellement indépendante de la dangerosité des additifs, à partir d'études financées par un fonds abondé par les fabricants ;
- ⇒ Appelle le législateur à interdire les 87 additifs reconnus à risque par nos experts, sur la base d'études scientifiques.

Nos Enquêtes

Enquête prospectus publicitaires : Face au flot grandissant, le Stop Pub !

En lien avec le réseau environnement de l'UFC-Que Choisir, au mois de mai dernier, 5 bénévoles de l'association locale de Saint Cloud, dont 3 ayant préalablement apposé un autocollant « Stop Pub » sur leurs boîtes, ont comptabilisé durant un mois, le nombre de publicités non adressées reçues dans leur boîte afin de quantifier le volume de pollution publicitaire induite et évaluer l'efficacité du « Stop Pub ».

Les groupes Carrefour, E. Leclerc et Système U sur le podium de la frénésie publicitaire

Notre enquête montre que la pression des imprimés non adressés dans les boîtes aux lettres ne cesse de croître : leur poids moyen sur un mois est passé de 2 kg par ménage

en 2004 à 2,3 kg en 2018, soit une augmentation de 15 % en 14 ans. Dans un contexte de baisse de l'utilisation du papier, la distribution de prospectus publicitaires ne faiblit pas et représente, en volume, un quart du papier consommé en France (contre 20 % en 2012).

Pour les 3 enseignes du 92 (Auchan, Carrefour et Monoprix) nous avons comptabilisé une **réduction publicitaire** avec «STOP PUB» de 68 %, et un poids de papier de 91,424 %. Le tonnage de papier gaspillé jusqu'en 2022 s'élèvera à 1.958 tonnes.

Un «STOP PUB» efficace mais encore insuffisamment diffusé pour être dissuasif.

GESTE EFFICACE :

**Appliquez le STOP PUB
de l'UFC QUE CHOISIR
sur vos boîtes aux lettres**



Enquête Vétérinaires

Notre enquête a été réalisée par téléphone entre le 9 et 23 juin 2018, par les bénévoles des associations locales de l'UFC Que Choisir. 107 d'entre elles ont enquêté dans 72 départements. 2332 cabinets ou cliniques vétérinaires ont été interrogés.

Les enquêteurs (5 bénévoles pour notre association locale) ont relevé trois catégories de prix, ceux appliqués aux chats, aux petits chiens (yorkshires) et aux gros chiens (labrador).

Dans l'ensemble, les résultats sont conformes à ceux relevés en 2012. L'Île de France reste la région la plus chère

suivie du Sud-Est et les trois autres régions se tiennent. Il existe, cependant, de fortes disparités entre les vétérinaires et cela, même au sein d'une même région, les prix font le grand écart.

Renseignez-vous sur le niveau des prestations et demandez un devis.



TARIFS VETERINAIRES POUR UN CHAT

	Ile de France			France entière		
	Tarif moyen	Tarif mini.	Tarif maxi	Tarif moyen	Tarif mini.	Tarif maxi
Consultation de base	44 €	30 €	82 €	37 €	20 €	82 €
Stérilisation mâle	82 €	50 €	150 €	68 €	37 €	154 €
Stérilisation femelle	145 €	72 €	219 €	125 €	70 €	230 €
1 ^{ère} injection de vaccination	71 €	37 €	103 €	61 €	25 €	107 €
Rappel de vaccination (sans rage)	70 €	31 €	94 €	61 €	25 €	94 €



TARIFS VETERINAIRES POUR UN LABRADOR

	Ile de France			France entière		
	Tarif moyen	Tarif mini.	Tarif maxi	Tarif moyen	Tarif mini.	Tarif maxi
Consultation de base	41 €	32 €	62 €	37 €	20 €	70 €
Stérilisation mâle	233 €	150 e	350 €	180 €	61 €	350 €
Stérilisation femelle	362 e	199 €	503 €	289 €	100 €	503 €
Rappel de vaccination (sans rage)	62 €	24 €	80 €	51 €	18 €	80 €



TARIFS VETERINAIRES POUR UN YORKSHIRE

	Ile de France			France entière		
	Tarif moyen	Tarif mini.	Tarif maxi	Tarif moyen	Tarif mini.	Tarif maxi
Consultation de base	43 €	32 €	63 €	37 €	25 €	65 €
Stérilisation mâle	209 €	140 €	300 €	154 €	66 €	302 €
Stérilisation femelle	310 €	225 €	440 €	250 €	124 €	450 €
Rappel de vaccination (sans rage)	63 €	38 €	80 €	52 €	30 €	80 €



Bon à Savoir

Administration Gare aux faux sites

subrepticement un abonnement à un service non demandé.

Alerté, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, réclame un meilleur référencement des plateformes officielles (décision n°2018-226 du 3.9.18). Sachez que pour les papiers d'identité, l'immatriculation et le permis de conduire, le site officiel est celui de l'Agence nationale des titres sécurisés (ants.gouv.fr). Dans le doute, passez par le site service-public.fr, les liens qui y figurent sont sécurisés.



C'est Nouveau :

Une garantie de 10 € en plus pour retard de train

Proposé depuis 2016, lors de l'achat d'un billet de train, la garantie Allianz Travel s'étoffe avec un remboursement de 10 € dès la première heure de retard d'un train au départ.

Cette assurance cumulable avec la garantie G30 (30mn) de la SNCF, est facturée au prix de 6,10 €. Elle reste peu attractive du fait de ses multiples exclusions : elle ne couvre ni les retards à l'arrivée, ni les trajets en TER ou en Ouigo, ni les billets non échangeables et non remboursables.

(source: Le Particulier)

De nombreuses sociétés privées proposent d'effectuer pour vous, contre rémunération, des démarches courantes en ligne (demandes de permis de conduire, de carte grise, etc.) Rien d'illégal en soi, même lorsque la formalité est, à l'origine, gratuite. Encore faut-il respecter les droits des consommateurs, vient de rappeler la Répression des fraudes (DGCCRF) : délai de rétractation (14 jours), tarifs clairs... Et gare aux arnaques, car certains sites vous font souscrire



Arnaques

La nouvelle carte vitale de la CPAM ?

Les tentatives de phishing (hameçonnage) ont la vie belle et prolifèrent par le biais de multiples versions.

Voici la dernière version diffusée fin août 2018 : un message « AMELI » vous informe que votre nouvelle carte Vitale V5 vous attend : « Elle bénéficie des dernières avancées technologiques en matière de

sécurité. Elle est fiable, pratique et sûre. Elle vous garantit le remboursement de vos soins sous 24 heures.»



Il vous est réclamé une copie couleur de votre pièce d'identité,

d'une facture EDF et d'une facture d'eau de moins de trois mois.

Le consommateur imprudent qui effectuera cette démarche, persuadé qu'il s'agit d'une demande de la CPAM, communique ainsi tous les éléments constitutifs d'une prochaine usurpation d'identité.

Le PROBIOXYL pour votre santé ?



Le LABORATOIRE NATURO-SCIENCE s'intéresse à votre colon et se propose de faire le ménage dans votre système digestif. Le nom de cette formule : PROBIOXYL. Les arguments sont percutants :

Pour un euro seulement par jour, sachant que chaque gélule contient 20 milliards de « bonnes bactéries ».

Mais, l'offre publicitaire diffusée dans les premiers jours du mois d'octobre 2018 comporte un autre argument : le libellé ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ainsi que le logo correspondant viennent illustrer les différentes pages publicitaires.

Bien évidemment, cette utilisation n'a pas obtenu l'aval de l'OMS.

Le LABORATOIRE NATUROSCIENCE n'est plus à un détail prêt pour provoquer un afflux de commandes.



Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179, - 79305 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org) Site : www.arnaques-infos.org - SIRET : 503 805 657 00049- Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine. Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

A Savoir

Contrôler les ondes électroniques à votre domicile

Il existe désormais un dispositif public permettant de faire mesurer, à son domicile, le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques dues à la TV, au wifi ou à des objets communicants (Linky...). Le site mesures.anfr.fr décrit la marche à suivre.

Gratuite, la demande permet de connaître son exposition aux ondes. Les résultats à l'échelle nationale sont disponibles sur cartoradio.fr.

Colonnes électriques

Les propriétaires n'ont pas à en payer la rénovation

L'imbroglio autour du financement de la rénovation des colonnes montantes électriques dans les copropriétés est en passe d'être réglé. L'article 55 bis AA de la loi Elan prévoit, en effet, le transfert de

cette charge au réseau public de distribution (Enedis, en général), dans un délai de 2 ans à partir de la publication de la loi. Toutefois, le conseil syndical peut anticiper ce transfert par vote en assemblée générale. Une décision utile si des travaux urgents s'imposent. En janvier, un rapport sur le statut des colonnes montantes remis au parlement estimait à 9.000 le nombre de ces installations à rénover chaque année, pour un coût moyen de 2.000 € par logement

Le nom des carburants change

Depuis le 12 octobre, le nom des carburants a changé dans les stations-service, conformément à une directive européenne (2014/94/UE du 22.10.14). Vous faites désormais le plein avec du ES (ancien SP95) ou du B7 (gazole), le chiffre correspondant à la valeur en biocarburant. L'essence est figurée par une signalétique ronde et le diesel par une signalétique carrée.

Santé

Forcing sur les génériques

Le gouvernement souhaite développer le recours aux médicaments génériques, source d'économie pour l'Assurance maladie. Il atteignait 36 % des ventes en France en 2016, contre plus de 80 % en Allemagne et au Royaume-Uni. La mention «non substituable», indiquée par le médecin sur une ordonnance, ne suffirait plus à garantir qu'un médicament de marque soit donné au patient. Dès 2019, le praticien devrait, en plus, apporter une justification médicale (une allergie par exemple) à ce refus de substitution (art. 43 du PLFSS pour 2019). Par ailleurs, à compter de 2020, si un assuré refusait, sans justification médicale, un générique, il pourrait être moins bien remboursé. Le pharmacien lui donnerait bien le médicament demandé, mais la prise en charge de l'Assurance maladie se ferait sur la base du prix du générique, en moyenne 40 % moins cher.

(source : Le Particulier)



Vous n'êtes pas encore abonné(e) aux publications nationales de l'UFC, vous pouvez en vous abonnant par notre intermédiaire, bénéficier de conditions spécialement avantageuses, Pour un premier abonnement

Formule	Offre spéciale 1 ^{ère} année d'abonnement	Assistance juridique par tél.+ guide 120 lettres	Tarif de 1 ^{er} réabonnement	Tarif normal d'abonnement
11 numéros	22,00 €	Non	33,00 €	44,00 €
11 numéros + 4 hors-série	31,00 €	Oui	49,00 €	62,00 €
11 numéros + 4 hors-série + 4 guides "spécial"	45,00 €	Oui	63,00€	90,00 €
Que Choisir Santé - Service Abonnements 78927 YVELINES Cedex 9	32,00 €	Non	32,00 €	42,00 €

✂

Je m'abonne à la revue QUE CHOISIR et/ou QUE CHOISIR Santé

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Pour 1 an : 11 numéros = 22,00 € 11 numéros + 4 hors série = 31,00 €

11 numéros + 4 Hors Série + 4 Guides = 45,00 €

Que Choisir santé = 32.00 €:

Renvoyez ce bon avec votre règlement à **l'ordre de UFC QUE CHOISIR** à notre adresse